

L'audit des institutions de prévoyance: thèmes d'actualité et expériences pratiques

05 décembre 2019 (Lausanne, le matin)

Nouveauté



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux:

- Réviseurs de caisses de pension, fondations de placement
- Membres des autorités de surveillance
- Gérants et administrateurs d'institutions de prévoyance
- Membres de conseil de fondation
- Autres responsables administratifs et financiers proches du domaine de la prévoyance professionnelle

Contexte et problématique

Plusieurs directives de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions ont été rendues obligatoires par la CHS-PP pour les experts. Quand bien même elles ne sont pas destinées aux organes de révision, le réviseur doit en connaître leur contenu pour son appréciation de l'environnement de contrôle de l'institution de prévoyance qu'il audite et pour ses interactions avec l'expert. L'Autorité cantonale de surveillance mettra en évidence certains aspects qui peuvent concerner l'organe de révision, en particulier la DTA 5 qui charge l'expert de l'examen de la situation financière des caisses de pensions à intervalle régulier. Elle exprimera également ses conseils et attentes vis-à-vis

de l'auditeur pour la prochaine saison d'audit, notamment sur des éléments touchant la procédure de liquidation et le contenu de l'annexe, ainsi que sur les particularités des fonds de bienfaisance.

La CHS-PP a rendu obligatoire l'application de la nouvelle Directive technique DTA4 à tous les bouclements à partir du 31 décembre 2019. La DTA 4 décrit la procédure à appliquer par l'expert pour la recommandation du taux technique qui est un paramètre essentiel pour le calcul des engagements de prévoyance. Ce séminaire sera l'occasion d'en comprendre les mécanismes et éléments importants pour l'organe de révision.

Les conflits d'intérêts et les transactions avec des personnes proches font l'objet d'une suspicion généralisée depuis l'éclatement de certaines affaires. La pratique et les arrêts du Tribunal fédéral l'ont montré, les notions de personnes proches et d'actes juridiques importants ne sont pas toujours très claires. Ce séminaire reviendra, à l'aide d'exemples pratiques, sur les exigences formelles que doivent respecter les conseils de fondation et les contrôles qui doivent être effectués par les organes de révision.

La deuxième partie de ce séminaire sera consacrée aux observations tirées de cas rencontrés dans la pratique et leurs incidences sur les travaux de l'organe de révision, notamment l'émission d'opinions modifiées.

Objectifs

Les objectifs de ce séminaire sont de présenter et d'ouvrir la discussion sur des situations vécues dans leur pratique, de mettre à jour et approfondir les connaissances des participants dans les thèmes abordés.

Thèmes

- Surveillance des caisses de pensions – constats de l'Autorité de surveillance et attentes vis-à-vis des organes de révision
- Présentation de la nouvelle DTA 4 et points d'attention pour les organes de révision
- Conflits d'intérêts et actes juridiques passés avec des personnes proches – tâches de l'organe de révision
- Observations tirées de la pratique, incidences sur l'approche d'audit et l'opinion
- Sujets d'actualité

Méthode

Séminaire basé sur des exposés en séance plénière avec présentation de cas pratiques. Une documentation circonstanciée sera fournie durant le séminaire.

Responsable du séminaire

Philippe Lienhard, Expert-comptable diplômé, Directeur, Pricewaterhouse-Coopers, Lausanne

Conférencier(e)s

Jean Pirrotta, Master en droit, MBA, Directeur, Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), Genève

Marie-Christine Bankowski, Master en sciences mathématiques, actuaire, ASFIP, Genève

Guy Chervet, Expert-comptable diplômé, Associé, BfB Fidam révision, Renens

Blaise Wägli, Expert-comptable diplômé, Associate Partner, EY, Lausanne

Michel Faggion, Expert-comptable diplômé, Associé, KPMG, Lausanne

Gilles Guenat, Expert diplômé en assurances de pension, Principal Consultant, Aon Suisse, Neuchâtel



Philippe
Lienhard



Jean Pirrotta



Marie-Christine
Bankowski



Guy Chervet



Blaise Wägli



Michel Faggion



Gilles Guenat

Date

05.12.2019 le matin

Lieu

Beau-Rivage Palace
Place du Port 17-19
1006 Lausanne
www.brp.ch

Prix du séminaire

CHF 410.- non-membre
CHF 360.- collaborateur spécialisé ou
expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

L'audit des institutions de prévoyance:
thèmes d'actualité et expériences pratiques

- 05 décembre 2019 (Lausanne, le matin)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

**Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire**

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.